

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-CAP-FERRAT

COMMUNE DE
ST-JEAN-CAP-FERRAT

06230

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE NICE

L'an deux mille quinze,

Le : 24 septembre à 18 heures 40.

Le Conseil Municipal de Saint-Jean-Cap-Ferrat dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-François DIETERICH, Maire.

Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1884 et à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Date de convocation : 18 septembre 2015.

Secrétaire de séance : Mme Michèle BOSSA

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 19

OBJET : N° 15/099

FINANCES

Instauration d'une redevance pour le tournage de films et pour les séances photographiques

Annule et remplace les délibérations n°80 du 11 octobre 2010 et n°42 du 23 mai 2011

PRÉSENTS : M. Jean-François DIETERICH, Maire – M. Yvon MILON, 1^{er} Adjoint – Mme Chantal ROSSI, 2^{ème} Adjoint – Mme Martine VAGNETTI, 3^{ème} Adjoint – M. Philippe MARI, 4^{ème} Adjoint – M. Jean-Paul ALLARI, 5^{ème} Adjoint – M. Jean-Paul ARMANINI, M. Pascal BOGNITCHEFF, Mme Michèle BOSSA, M. Christian CAPPÀ, ~~Mme Anne-Marie FARGUES~~, Mme Elisabeth KARNO, Mme Giovanna MARAGLIANO, Mme Myriam MARRO, M. Eric MEOZZI, M. Dominique ALLARI, ~~Mme Marlène CESARINI~~, M. Didier LACOCHE, Mme Florence VIAL, Conseillers municipaux.

POUVOIRS : Madame Anne-Marie FARGUES à Madame Elisabeth KARNO

Monsieur Didier LACOCHE à Madame Florence VIAL

Madame Marlène CESARINI à Monsieur Dominique ALLARI

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

ABSENTS :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les délibérations n°80 du 11 octobre 2010 et n°42 du 23 mai 2011 prévoyaient différents tarifs pour les tournages de films et les séances photographiques se déroulant sur le territoire communal.

Il propose de simplifier et d'actualiser ces tarifs comme suit :

	Journée	½ journée
Tournage de film	800 €	400 €
Séance photographique	500 €	250 €

A ces tarifs s'ajouteront, le cas échéant, les droits de voirie en vigueur tout particulièrement en saison estivale.

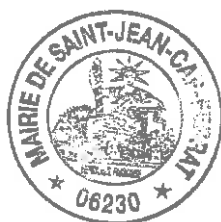
Où l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et des représentés,

ADOPTE les tarifs pour les tournages de films et séances photographiques tels qu'énoncés dans le tableau ci-dessus.

DIT que les crédits afférents sont inscrits au Budget.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,



Le Maire


Jean-François DIETERICH